

INFORMATIONS sur les retraits de courriers et de colis

De nombreuses personnes s'interrogent sur les possibilités de **retrait de courriers recommandés ou colis** lorsque l'Agence Postale Communale est fermée.

Il y a plusieurs solutions :

- Sur l'avis de passage du facteur vous trouverez les modalités permettant un **nouveau passage du facteur** pour vous remettre le courrier recommandé ou le colis :

il vous suffit de téléphoner au 3631 **le jour même** avant 19h pour convenir d'une date de livraison,

ou de vous connecter sur www.laposte.fr/servicereception (avant minuit le jour même)

- Si vous ne souhaitez pas un nouveau passage du facteur, les courriers et colis seront confiés le surlendemain à partir de 11h à l'agence postale communale.

Lors de la fermeture de l'agence postale, les avisés sont à retirer au Bureau de Poste de RIBEAUVILLE.

Concernant les produits mis en vente par l'agence postale, vous pouvez à tout moment les commander auprès du facteur (timbres, enveloppes affranchies, ...) mais également envoi de recommandés ou colis.

Le facteur vous propose de l'interpeler pour vos commandes ou besoins, ou alors d'installer une pince à linge sur la fente de votre boîte aux lettres afin qu'il sache qu'une commande l'attend dans votre boîte aux lettres.